

// Conférence de Presse

PROMOTION DES EMPLOIS D'AVENIR

Saint-Lô, vendredi 21 décembre 2012



Contact [presse](#)

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr

LE SENS DES EMPLOIS D'AVENIR

LA JEUNESSE EST UNE PRIORITÉ.

LES EMPLOIS D'AVENIR SONT UNE PREMIÈRE CONCRÉTISATION DE CETTE PRIORITÉ.

100 000 Emplois d'avenir d'ici fin 2013

Dont **1731** en Basse-Normandie

Les emplois d'avenir sont une première concrétisation de cette priorité : viendront ensuite les contrats de génération en répondant à un triple objectif:

- d'améliorer l'accès des jeunes à un emploi en CDI,
- de maintenir l'emploi des seniors,
- d'assurer la transmission des savoirs et des compétences.

QUELQUES CHIFFRES

BASSE-NORMANDIE

- 6173 jeunes ont au plus un niveau V
- 2190 jeunes sont domiciliés en ZUS
- 1281 jeunes sont domiciliés en ZRR

MANCHE

- 1785 jeunes ont au plus un niveau V
- 578 jeunes sont domiciliés en ZUS
- 61 jeunes sont domiciliés en ZRR

COTENTIN

- 674 jeunes ont au plus un niveau V
- 495 jeunes sont domiciliés en ZUS



*Niveau V : niveau CAP ou BEP

*ZUS (Zone Urbaine Sensible) : 2 quartiers Les provinces et Le Maupas
Quartier Est sur Cherbourg + 1 quartier sur Saint-Lô : Val Saint-Jean

*ZRR (Zone de revitalisation Rurale) : uniquement dans le Sud-Manche

OBJECTIFS DES EMPLOIS D'AVENIR

Faciliter l'**insertion professionnelle** et l'**accès à la qualification** des jeunes:

- sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés
- rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi
- dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale
- ou ayant un fort potentiel de création d'emplois

LES JEUNES VISÉS

- Les jeunes sortis **sans diplôme** de leur formation initiale (niveau VI, V bis, V sans diplôme et IV sans diplôme)
- Les jeunes **peu qualifiés** (de niveau V avec diplôme, c'est-à-dire titulaires uniquement d'un CAP ou BEP) et en recherche d'emploi pendant au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- Dans les **zones prioritaires** (ZUS et ZRR), à titre exceptionnel, des jeunes peuvent être recrutés en emploi d'avenir jusqu'au niveau du 1er cycle de l'enseignement supérieur s'ils sont en recherche d'emploi pendant au moins 12 mois dans les 18 derniers mois
- Jeunes **de 16 à 25 ans** ou Jeunes reconnus **travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans**.

LES EMPLOYEURS POTENTIELS

- **Organismes de droit privé à but non lucratif** (principalement des associations)
- **Collectivités territoriales** et leurs groupements
- Autres **personnes morales droit public** sauf État
- **G.E.I.Q.** (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
- **Structures Insertion** par l'activité économique
- Personnes **morales de droit privé** chargée de la gestion d'un service public.



NATURE DU CONTRAT

CDD DE 3 ANS OU CDI

A TEMPS PLEIN

Dérogations possibles en fonction de particularités en lien avec le jeune
(mais pas de durée inférieure à un mi-temps)

Conclu sous forme de contrat unique d'insertion (CUI) – CAE

*CAE: contrat d'accompagnement dans l'emploi

AIDE DE L'ETAT

Taux de prise en charge: **75** % du SMIC

L'aide sera accordée pour une **durée maximale de 36 mois**.
Possibilité d'allonger cette durée pour le temps de la formation restant à courir
(limite absolue: 60 mois)

ESTIMATION DU COÛT POUR L'EMPLOYEUR

Simulation sur un emploi à temps plein	A titre indicatif
Coût salarial mensuel employeur avec cotisations patronales	2 040 €
Montant d'aide mensuel emploi d'avenir versé à l'employeur	1 070 €
Montant d'aide total à l'employeur (aide emploi d'avenir + exonérations)	1 506 €
Coût mensuel restant pour l'employeur	534 €

P ARCOURS DE FORMATION

Le contrat inclura obligatoirement des **actions de formation, en fonction des compétences visées.**

L'employeur devra définir précisément :

- **le poste occupé par le jeune,**
- **l'encadrement**
- **le tutorat**

Qui peut financer?

- Le CNFPT
 - Les OPCA
 - La Région
 - L'employeur
- (Chacun selon des modalités qui lui sont propres)*

O U S'ADRESSER ?

Aux guichets d'accès habituels

- **Missions locales**
- **Pôle emploi**
- **Cap Emploi** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés

A CCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

Partenaires mobilisables

- L'**AFPA** Transitions au travers d'une offre de service :
 - Fiche de poste
 - Plan de formation
- Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement), en particulier concernant une démarche de consolidation de l'activité (associations, structures d'insertion par l'activité économique et autres structures d'utilité sociale)
- Les **Missions locales** sont au cœur du dispositif, elles sont habilitées à signer chaque convention individuelle. De plus, pendant la durée de l'emploi d'avenir, le jeune bénéficie d'un accompagnement renforcé par la M.L
- De même **Cap Emploi** pour les travailleurs handicapés

POUR TOUTE INFORMATION, CONSULTEZ LE SITE: WWW.LESEMPLOISDAVENIR.GOUV.FR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

Contact **presse**

Marc **LUGAND-SACY**

Tél : 02 33 75 46 41

Port : 06 89 10 15 53

marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82

Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

Justine **MONROCQ** / Stagiaire
justine.monrocq@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr